

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT
UNITE DE GESTION DU PROJET SECTORIEL EAU ET ASSAINISSEMENT

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 02/PSEA/MHA/2023

1. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le coût du **Projet Sectoriel Eau et Assainissement (PSEA)** et, a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce financement pour effectuer les paiements prévus au titre du marché de **Réalisation de 160 forages de reconnaissance transformables en 40 forages d'exploitation dans 40 localités dans la wilaya du Hodh Chargui et du Hodh El Gharbi en deux lots distincts :**

- **Lot 1 :** Réalisation de 80 forages de reconnaissance dont 20 transformables en forages d'exploitation dans 20 localités dans la wilaya du Hodh Chargui,
- **Lot 2 :** Réalisation de 80 forages de reconnaissance dont 20 transformables en forages d'exploitation dans 20 localités dans les wilayas du Hodh Chargui et du Hodh El Gharbi

Le délai d'exécution des travaux est de 06 mois pour chaque lot.

2. Le **Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement** invite, par le présent appel d'offres, les soumissionnaires à présenter leurs Offres sous pli fermé, pour la réalisation de **160 forages de reconnaissance transformables en 40 forages d'exploitation dans 40 localités dans les wilayas du Hodh Chargui et du Hodh El Gharbi en deux lots distincts.**

Une entreprise ou un groupement d'entreprise peut soumissionner pour un ou deux lots, mais ne pourra être attributaire que d'un seul lot

3. Les entreprises qui sont dans la situation ci-dessous écrites ne peuvent pas être attributaire de ces marchés :

- Les entreprises qui ont des projets résiliés par le MHA durant les 2 dernières années.
- Les entreprises qui ont des projets avec le MHA accusant un retard de plus de 50% du délai contractuel le jour de lancement
- Les entreprises qui ont des marchés en cours de signature ou d'exécution dépassant un nombre de 2 marchés.

4. La procédure sera conduite par Appel d'Offres National (AON), tel que défini dans les « Règles des Passation de Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs de FPI. » datée de juin 2016, révisées en novembre 2017 et en août 2018] (« *les Règles de Passation des Marchés* »). Il est ouvert à tous les soumissionnaires originaires des pays éligibles.

5. Les Soumissionnaires éligibles peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de la **Cellule de Coordination du Projet Sectoriel Eau et Assainissement (PSEA)** et examiner le Dossier d'Appel d'Offres durant les heures de bureau [**de 8 :00 à 17 :00 heures, du lundi au jeudi et de 8 : 00 à 12 : 00 le vendredi**] à l'adresse indiquée ci-dessous :

Projet Sectoriel Eau et Assainissement (PSEA)

TVZ ilot D, N°13 – B.P:2781

Téléphone/Fax + 222 45257015.

Courriel : mtarm2002@yahoo.com ; beyade4@gmail.com

6. Le Dossier d'Appel d'offres en français peut être acheté par tout Soumissionnaire éligible contre un paiement d'une somme non remboursable de **10 000 MRU**. Le paiement sera effectué au niveau du **trésor public**. Le Dossier d'appel d'offre sera remis au représentant du soumissionnaire contre présentation de la quittance du trésor.

7. Les exigences en matière de qualification sont les suivantes :

- Une capacité d'autofinancement délivrée par une banque agréée en Mauritanie d'un montant de :

- **Lot n°1** (Hodh Chargui) : **6000 000 MRU** en liquidité ou facilités de crédit net d'autres engagements contractuels.
 - **Lot n°2** (Hodh Chargui et Hodh El Gharbi) : **6000 000MRU**, en liquidité ou facilités de crédit net d'autres engagements contractuels.
 - Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel durant les trois dernières années (2021, 2020 et 2019) d'un montant au moins égal au montant à :
 - **Lot 01 (Hodh Chargui) : 12 000 000 MRU.**
 - **Lot 02 (Hodh Chargui et Hodh El Gharbi) : 12 000 000 MRU.**
 - Avoir réalisé au cours des cinq dernières années (2021,2020, 2019 2018 et 2017), au moins deux (02) marchés similaires, de même nature et de même complexité.
8. Les Soumissions doivent être remises à l'adresse indiquée à la fin de cet Avis d'Appel d'Offres au plus tard le **08 Mars 2023 à 12 Heure**. La remise des soumissions par voie électronique **ne sera pas permise**. Toute Soumission reçue après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne qui souhaite assister à l'ouverture des plis à l'adresse indiquée ci-dessous, le **08 Mars 2023 à 12 Heure 30mn**
9. Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie de l'offre établie par une banque agréée en Mauritanie pour un montant de :
- ✓ **Lot n°1 (Hodh Chargui) : 400 000 MRU** valable **118 jours**, à compter de la date de dépôt de soumissions
 - ✓ **Lot n°2 (Hodh Chargui et Hodh El Gharbi) : 400 000MRU** valable **118 jours**, à compter de la date de dépôt de soumissions.
10. Toutes les Soumissions doivent être accompagnées d'une Déclaration en matière d'Exploitation et Abus Sexuels (EAS) et/ou de Harcèlement Sexuel (HS).
11. L'adresse à laquelle est fait référence ci-dessus est la suivante :

**Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés Publics
du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement :**

**Adresse : I Lot C, lot N°445 Tavrigh Zeina
Nouakchott Mauritanie Tel : (+222) 45 25 38 52
Email : cpmpmha@gmail.com**

Remarques importantes :

- Toute référence non certifiée par une attestation délivrée par un maître d'ouvrage public et établie au nom du soumissionnaire ne sera pas prise en considération lors de l'évaluation de la qualification des soumissionnaires. Les attestations de bonne fin doivent être certifiée conforme à l'original par une autorité compétente.
- Il est exigé de renseigner et justifier pour chaque expérience les éléments suivants :
 - La référence du marché,
 - La date de réception (fournir le PV de réception),
- Le MHA se réserve le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour vérifier l'authenticité des références des soumissionnaires (y compris, au besoin, des visites des infrastructures réalisées dans le cadre des références du soumissionnaire).
- Les états financiers doivent être certifiés par un commissaire aux comptes agréé.

**Le Coordinateur National du Projet
Mohamed El Moctar Mohamed TALEB**

